




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-262**

Séance publique du

20 juin 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160620- lmc189410-DE-1-1
Date de signature : 20/06/2016
Date de réception : jeudi 23 juin 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : GESTION ET PROTECTION DE LA FORET - TRAVAUX D'AMELIORATION EN FORET
COMMUNALE - EXERCICE 2016**

Le 20 juin 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 14/06/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danièle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Christine BERNARD à Madame Reine MERGER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jules SUSINI, Madame Danièle BRUNET à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Gaëlle LENFANT, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Charlotte BENON, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Irène MALAUZAT à Madame Danièle SANTAMARIA, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Liliane PIERRON à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Souad HAMMAL.
Secrétaire : Stéphane PAOLI

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.A.S.T Environnement Urbain et
Hydraulique

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUIN 2016

Nomenclature : 3.5
Autres actes de gestion du domaine public

RAPPORTEUR : Monsieur Jules SUSINI

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : GESTION ET PROTECTION DE LA FORET - TRAVAUX D'AMELIORATION EN FORET COMMUNALE - EXERCICE 2016 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Comme chaque année, l'Office National des Forêts nous a transmis le projet du programme de travaux d'entretien et d'amélioration à réaliser en 2016 en forêt communale :

Objet de l'opération :

Amélioration et valorisation du domaine forestier communal sur 10 hectares – Canton du Grand Arbois – parcelles n° 5, 66p, 87 et 89 dans un peuplement de pins Pignon, pins Brutia, pins d'Eldar.

Les travaux consisteront en :

- Dépressage avec mise à distance des pins à 2 mètres en tous sens afin d'obtenir une densité finale de 2500 tiges par hectare,
- Elagage sur le tiers inférieur des tiges conservées,
- Broyage de la totalité des rémanents d'exploitation et de 80 % de la broussaille ; les finitions se feront à la débroussailleuse.

Le coût prévisionnel hors taxes pour ces travaux, décomposé dans la fiche jointe est évalué à 20 000,00 € HT, soit 22 000,00 € TTC.

La Maîtrise d'Oeuvre des travaux sera assurée par l'Office National des Forêts. Le coût hors taxes de cette assistance technique est de 2 400,00 € HT, soit 2 880,00 € TTC.

En conséquence, je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de faire réaliser les travaux sus visés,
- **SOLLICITER** l'attribution d'une subvention de 50 % auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône,
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de la somme correspondante,
- **PRENDRE L'ENGAGEMENT** de financer la part des dépenses non couverte par la subvention sur les ressources propres de la Ville, au budget 2016, sur la ligne d'imputation 90833-2117-686 n° 2135 qui présente les disponibilités nécessaires,
- **CERTIFIER** que la Commune n'a pas délégué compétence à un regroupement de communes pour l'opération concernée.

DL.2016-262 - GESTION ET PROTECTION DE LA FORET - TRAVAUX D'AMELIORATION EN FORET COMMUNALE - EXERCICE 2016 -

Présents et représentés	: 53
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Forêt communale d' Aix en Provence
Travaux d'amélioration en forêt communale
Année 2016

La commune d'Aix en Provence réalise chaque année des travaux sylvicoles sur son domaine forestier dans le but de l'améliorer, de le valoriser pour l'accueil du public, d'ouvrir le milieu afin de favoriser l'implantation du gibier ; ces travaux peuvent en outre, réduire le risque liés à l'incendie.

Les lieux relèvent du Régime Forestier, à ce titre nous vous proposons une programmation de travaux pour l'exercice 2016.

=====

➤ Canton du Grand-Arbois, parcelles cadastrales n° 5, 66 (partie), 87 et 89 ; dans un peuplement de pins Pignon, pins Brutia, pins de l'Eldar :

- Dépressage avec mise à distance des pins à 2m en tous sens afin d'obtenir une densité finale de 2 500 tiges/ha
- Elagage sur le tiers inférieur des tiges conservées
- Broyage de la totalité des rémanents d'exploitation et de 80% de la broussaille ; finitions à la débroussailleuse

Superficie : 10ha

Montant HT : 2 000€HT/ha soit 20 000€

=====

Montant total HT des travaux année 2016 : **20 000€**

Montant total TTC (Taux à 10%) : **22 000€**